

36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

N° 413

MARS 2024

DOSSIER

Cultiver le « Printemps de la ruralité »

ACTUALITÉS

Un statut sinon rien

FENÊTRE SUR

L'action de l'AMRF contre les inégalités femmes/hommes



Édité par l'Association des
maires ruraux de France
(AMRF) // 302 rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Fondateurs :

Etienne Furtos, Jean Herbin,
François Paour,
Gérard Pelletier,
Pierre-Yves Collombat,
Andrée Rabilloud

Rédaction :

302, rue Garibaldi
69007 LYON
Tél. 04 37 43 39 80

Directeur de la publication :

Michel Fournier

Directeur de la rédaction :

Cédric Szabo

Rédaction en chef :

Pierre-Marie Georges

Comité de rédaction :

Daniel Barbe, John Billard,
Jean-Paul Carteret,
Dominique Chappuit,
Sébastien Gouttebel,
Michel Gros, Nadine Kersaudy,
Eric Krezel, Fanny Lacroix,
Yvan Lubraneski,
Gilles Noël, Louis Pautrel

Impression :

Imprimerie IPS // Dépôt
légal : 1^{er} trimestre 2024 //
CPPAP 0626 G 84400 //
ISSN 0245 - 3185

Relation abonnés - Réseau :

Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80
amrf@amrf.fr

Abonnements :

Adhérents 19 €,
Non-adhérents 37 €,
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : ©FNCOF -
Festiv'art en Berry, Levroux

Vous avez une question ?

contactez l'AMRF

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

et retrouvez-nous sur

🌐 www.amrf.fr

🐦 @Maires_Ruraux

📘 @mairesrurauxamrf

Édito

Pour le 8 mars, une ambition !

Pour un homme, faire l'édito de ce 36000 sur cette journée des droits des femmes, et ce que cela peut signifier comme ambition pour les femmes, est bien une véritable ambition !

Plus qu'un regard ponctuel, il est nécessaire d'imaginer l'avenir avec ambition et sérénité.

Dans nos sociétés occidentales, la place de la femme est a priori plus favorable que dans d'autres types de société. En effet, le patriarcat traditionnel et culturel a pris « du plomb dans l'aile » et c'est tant mieux.

Mais, il nous faut constater que les équilibres ne sont pas encore tout à fait là. Les raisons peuvent être multiples et si je ne souhaite pas les détailler, chacun de nous doit y travailler.

Nous souhaitons que l'élection communale se fasse par scrutin de liste avec la parité dès le premier habitant

Je veux tout de même rappeler que l'AMRF, pour son 50^e anniversaire en 2021, a décliné la thématique de « La Femme, La Commune et La République ». C'était et c'est toujours une orientation forte.

Pour preuve, dans le domaine électif des municipales, nous souhaitons que l'élection communale se fasse par scrutin de liste avec la parité dès le premier habitant (décision actée en Assemblée Générale à Najac en 2019).

Pour cela, il faut créer les conditions législatives nécessaires à une connaissance des règles du jeu le plus longtemps possible avant l'échéance, afin de laisser le temps de la maturation à l'échelle locale si l'horizon s'avérait être celui de 2026. Et si difficultés il y a dans des communes de petites tailles pour cette ambition, une souplesse accordée sur le nombre de conseillers pourrait être une réponse.

Autre preuve, notre programme Élu·e·s Ruraux Relais de l'Égalité (ERRE), s'il n'est pas exclusivement sur la maltraitance des femmes en ruralité, est un engagement prioritaire d'intervenir en amont et en proximité, en étant une vigilance locale, en relation avec les services compétents.

Cette journée se doit donc d'être un éclairage fort sur l'égalité de traitement des compétences quel que soit le genre ! C'est souvent d'ailleurs une première demande de reconnaissance.

Pour conclure, je préfère le faire en chantant et me retrouver dans un couplet de Julien Clerc :

« Femmes, je vous aime
Femmes, je vous aime
Je n'en connais pas de faciles
Je n'en connais que de fragiles
Et difficile
Oui difficiles »



MICHEL FOURNIER
Président de l'AMRF

4

BRÈVES

7

DOSSIER

CULTIVER LE « PRINTEMPS DE LA RURALITÉ »



Alors que les Maires ruraux alertent le ministère de la Culture depuis de nombreuses années sur les limites de son action dans les territoires, les positions prises par la nouvelle ministre de la Culture dès sa nomination interpellent l'ensemble des acteurs culturels.

Vaines promesses qui auront tôt fait d'être ébranlées sur l'autel de la concertation ? Les attentes des acteurs culturels et des populations sont trop importantes pour s'en amuser. Raison pour laquelle les Maires ruraux y prendront toute leur part.

12

ACTUALITÉS

Statut de l'élu / Enfin le graal ?
Décentralisation / Échanges avec Eric Woerth
École / Une carte scolaire multi-niveaux
ANCT / Effectifs limités
DETR / Vers le retour du R ?
Revitalisation / Changements au 1^{er} juillet

17

RÉSEAU

SOMME // Bienvenue au nouveau président
FINISTÈRE // Initiative locale
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ //
Rencontre avec le préfet de Région
ALPES-MARITIMES // Un lycée des métiers
de la ruralité
FRANCE // La saison 2 du Grand Atelier

20

FENÊTRE SUR

L'ACTION DE L'AMRF CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis plus de 2 ans, les Maires ruraux de France sont fortement investis pour les droits des femmes, notamment à travers la mise en œuvre du programme de l'AMRF « Élus ruraux relais de l'égalité » (ERRE).

er
ri
a
m
m
o
s



C'est le printemps !

Puisque c'est de saison, petit florilège ce mois-ci des petites graines qui ne demandent qu'à s'épanouir pour produire de magnifiques glands d'or...

Printemps d'abord, avec celui de la ruralité, initié par le ministère de la Culture qui trouvera aisément dans les injonctions contradictoires des Drac de quoi alimenter sa propre rubrique satirique... à l'image de celle des Hauts-de-France qui tout en affichant son « *attention particulière aux zones rurales* » dans l'instruction des projets de "L'été culturel", en limite l'accès aux seuls EPCI... Une autre (probablement pas informée de la fin souhaitée par tous des appels à projet) qui ouvre les candidatures le 29 du mois de

janvier pour se refermer à peine trois semaines plus tard. Aux élus de sortir de leur coquille à la vitesse de l'éclair !

Printemps ensuite, avec l'arrivée en fanfare des chefs de projets France Ruralités dans les préfectures, contraints dans certains cas d'éprouver les distances départementales et de limiter leurs interactions avec les élus Village d'avenir, dans des conditions informatiques qui ne permettent pas aux maires de les voir...

Printemps encore, avec ses risques décuplés d'épisodes de sécheresse-réhydratation des sols, dont les critères géotechniques et météorologiques permettant de conduire au classement d'une commune en catastrophe naturelle sont fondés sur un maillage de 64 km²..., entraînant de fait des refus de classement éloignés de la réalité du terrain, à l'image d'un cas signalé dans le Gers.

Printemps toujours, avec une mention spéciale pour vos habitants, et l'envie pressante de certains d'organiser des rassemblements dans les salles des fêtes, et qui ne trouvent rien de mieux que de tabasser les élus qui osent leur dire qu'elles sont déjà occupées...

Bref, comme dit la chanson, y'a toujours « des ballots qui n'ont pas vu qu'c'était l'printemps ! » ●



Le site du mois

Villiersfaux, commune du Loir-et-Cher de 250 habitants, a créé son site en 2021 en version basique. En fin d'année 2023, à la sortie de l'application Campagnol, elle a décidé de migrer son site vers la version complète pour en bénéficier. Elle a confié la mise en place à l'équipe Campagnol, en fournissant ses indications et souhaits. Depuis, elle a un site étoffé et peut informer plus facilement ses administrés.

À découvrir : <https://villiersfaux.fr>





60%

En bref.

Patrimoine / La 26^e édition des Journées du Patrimoine de Pays permet de faire découvrir votre patrimoine rural à travers plus de 1000 animations : visites de sites, promenades, conférences, animations jeune public ou encore conférences... Inscription jusqu'au 30 avril. www.patrimoinedepays-moulins.org

Patrimoine bis / Votre commune ou vos associations souhaitent faire découvrir le patrimoine des cimetières au grand public ? Proposez une animation dans le cadre de la 9^e édition du Printemps des cimetières qui se déroulera les 24, 25 et 26 mai 2024. <https://printempsdescimetieres.org>

Paysage / Vous souhaitez valoriser vos démarches paysagères innovantes sur votre commune ? Le « Grand Prix national du paysage » est fait pour vous ! Candidature jusqu'au 31 mars. <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>

Doléances / L'AMRF a joué un rôle clé dans l'irruption des cahiers de doléances et de propositions fin 2018, en permettant l'expression des habitants du monde rural. Depuis, des réseaux tentent de recouvrer toute ou partie de leur contenu. Il en résulte un film documentaire diffusable dans vos mairies. Informations et contact sur le site du film. <https://lesdoleances.fr>

Éducation à l'environnement / Cultiver un potager à l'école permet aux enfants d'apprendre au contact de la nature. L'AMRF relaie une initiative du WWF France visant à répertorier les potagers pédagogiques existants dans le but de proposer un plan d'action adapté aux besoins des communes rurales. <https://www.ecole-jardiniere.com>

Transition / En partenariat avec l'AMRF, le CLER-Réseau pour la transition énergétique met en place un parcours de formation « Les clefs pour vous lancer » à destination des élus pour s'approprier l'installation d'énergies renouvelables (EnR). <https://tepos.fr/energie-renouvelables-les-cles-pour-vous-lancer>

Dans un climat de grande défiance à l'égard de la politique, une large majorité de Français continuent à accorder leur confiance à leur maire qui demeure leur personnalité politique préférée, avec un taux de confiance à 60 %, loin devant les autres strates politiques, toutes en deçà des 50 %.

Si la politique au niveau local se démarque en inspirant davantage de confiance, les Français sont très majoritairement pessimistes sur la vie démocratique : 68 % jugent qu'elle fonctionne "mal", et 81 % estiment que les responsables politiques, en général, "se préoccupent peu ou pas du tout de ce que pensent les gens".

Source : Baromètre de la confiance politique, Cevipof, février 2024.

Ils ou elles ont dit...

Je suis très sensible à ce que l'on puisse travailler en amont avec les élus pour prendre en compte la réalité des territoires. Une instance de concertation a été mise en place dans les territoires ruraux pour donner de la visibilité sur la carte scolaire à 3 ans. Je veillerai personnellement à évaluer l'efficacité de ce dispositif. [...] On ne peut pas se satisfaire des chiffres et nous devons élaborer des réponses mieux adaptées aux territoires, [qui prennent] en compte l'indice d'éloignement

La nouvelle ministre de l'Éducation, **Nicole Belloubet**, le 14 février au Sénat

Le deuxième sujet [qui me paraissait mériter un engagement plein], c'est le gouffre qui s'est creusé entre la province et Paris. Toutes les crises de l'aménagement du territoire et la distance désormais de plus en plus grande entre les citoyens et l'action publique

François Bayrou, le 7 février 2024

Depuis que je suis revenue, j'ai démarré le travail avec les associations d'élus pour voir dans quelles mesures et dans quelles proportions nous allons compléter [les] textes issus du Parlement [sur le statut de l' élu]

La renommée ministre **Dominique Faure**, le 17 février sur France Culture

Découvrez la revue Transrural initiatives avec un numéro spécial pour ses 30 ans

Recommandé par l'AMRF

Au sommaire

idées médias et rural

Repenser le traitement médiatique du rural



“ Jusqu'il y a cinq ans, dès qu'on parlait de ruralité, il ne se passait pas dix minutes sans qu'on se fasse traiter d'Amish, de nostalgique au mieux, de réactionnaire le plus souvent. *Valérie Tousseau - Pleuc Pride* ”

nouvelles anticipation

La science-fiction pour “anticiper les résistances”

De la science-fiction dans une revue d'information? [...]

Alors que les dystopies ont été récupérées par les plateformes de vidéos à la demande, les jeux vidéo et Hollywood, et sont devenues aliénantes au lieu de nous alerter, des approches de la SF nécessairement politiques participent à construire de nouveaux imaginaires émancipateurs.

A découvrir dans Transrural n°500 :
4 nouvelles d'anticipation sur le monde rural!

30 ans, 30 initiatives

Illustrer des alternatives



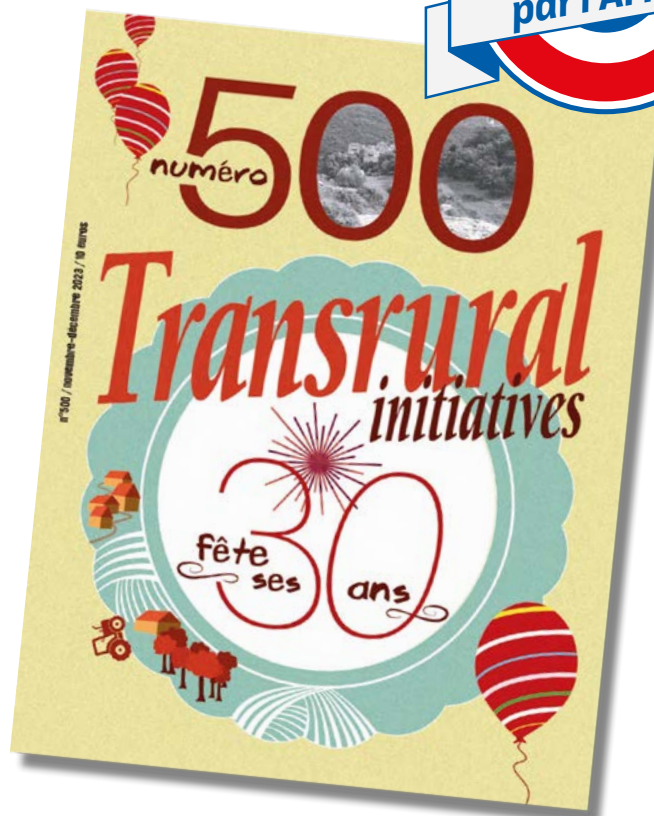
“ Depuis 1993, Transrural se fait l'écho d'expériences inspirantes dans les territoires ruraux : des initiatives portées par des citoyens, des associations, des collectivités ou des paysans [...] Nous avons sélectionné une initiative par an et décidé de faire le point aujourd'hui. ”

initiative médias et rural

Plaidoyer pour un nouveau récit collectif



“ Selon qu'on raconte des innovations anticipées par des visionnaires ou des actions de long terme planifiées par les élus locaux... les mêmes parcours individuels peuvent devenir des récits diamétralement opposés. ”



Pour commander ce numéro spécial de 64 pages ou vous abonner, rendez-vous sur : www.transrural-initiatives.org/boutique

Transrural initiatives est une revue bimestrielle, participative et associative, portée par des mouvements d'éducation populaire à vocation rurale et agricole. La revue propose une lecture de l'actualité et des enjeux concernant les espaces ruraux qui privilégie les réalités de terrain et valorise des initiatives locales.

Ces expériences illustrent concrètement des alternatives au modèle de développement économique dominant, marqué par la mise en concurrence généralisée, la disparition des solidarités et l'exploitation aveugle des ressources naturelles.

Prix du numéro : 10 €
Offert pour tout abonnement !

Abonnement un an (6 numéros) :

Tarif réduit : 45 €

Individuel : 55 €

Association : 60 €

Institution : 90 €

CACHÉE

CULTIVER

LE « PRINTEMPS
DE LA RURALITÉ »

© VdF2006

Alors que les Maires ruraux alertent le ministère de la Culture depuis de nombreuses années sur les limites de son action dans les territoires, les positions prises par la nouvelle ministre de la Culture dès sa nomination interpellent l'ensemble des acteurs culturels. Vaines promesses qui auront tôt fait d'être ébranlées sur l'autel de la concertation ? Les attentes des acteurs culturels et des populations sont trop importantes pour s'en amuser. Raison pour laquelle les Maires ruraux y prendront toute leur part, en rappelant à Rachida Dati « *qu'il ne suffit pas d'agiter les chiffons rouges de l'inégalité financière pour faire une politique culturelle* ».

La concertation nationale sur la culture dans les territoires ruraux, initiée par Rachida Dati le 23 janvier, se met en place et, chose incroyable, les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) semblent avoir retrouvé les numéros de téléphone des maires ruraux qui sont nombreux à être sollicités, quand en temps normal, il leur est difficile d'avoir des réponses de la part du ministère... Le trait est peut-être un peu gros, mais c'est pourtant le sentiment éprouvé par les Maires ruraux qui, s'ils accueillent très favorablement ce coup de projecteur sur leurs réalités de terrains, n'en demeurent pas moins surpris que leurs positions, documentées depuis plusieurs années, soient enfin à l'agenda d'une ministre.

Mais depuis que les doléances recueillies dans les mairies et exposées comme un trophée lors du Grand débat ont été remises aux placards des archives, les élus ne savent plus trop quoi attendre des multiples concertations qui rythment le débat public. Néanmoins les attentes du secteur sont nombreuses, et la méthode du questionnaire destiné non seulement aux maires, mais aussi à « toute personne intéressée » par le sujet (acteurs culturels, associations, habitants...) doit permettre d'affûter les arguments.

Comme beaucoup d'élus, « *nous apprécions qu'on aborde la ruralité par la*

**« On n'avait jamais
parlé du monde rural
comme cela »**

culture et que nous puissions montrer que les territoires ruraux ont, eux-aussi, un potentiel culturel », salue Lionella Galard, maire de Cheverny (41). Cet axe du « changement de regard sur la ruralité », cher à l'AMRF, était au centre de la motion adoptée par l'assemblée générale des maires ruraux en 2019, qui avait ensuite conduit le Gouvernement à promettre, dans le cadre de l'Agenda rural, de désigner dans chaque Drac des référents ruralité et de territorier les crédits à destination des territoires...

Pas question alors de se laisser endormir, en promettant au monde rural des dispositifs nationaux préexistants : « *Attention à ne pas arriver à un simple saupoudrage des moyens de l'État* », observe Yannick Guillo, maire de Saint-Ouen-en-Brie (77).

En déplacement à Clermont-Ferrand, Rachida Dati a tenu à rencontrer les Maires ruraux en rappelant qu'« un tiers de la population française (22 millions de personnes) réside dans les communes rurales et que les territoires ruraux représentent 88 % des communes ». Elle a insisté pour dire que « la vie culturelle dans les territoires ruraux est un vecteur de cohésion sociale, de lien intergénérationnel mais également d'attractivité et de valorisation des territoires. [...] La culture en ruralité, parce qu'elle est confrontée à des spécificités territoriales bien particulières, peut aussi être tout à fait innovante dans ses formes : investissement de nouveaux lieux et espaces, itinérances... à même de constituer des pistes précieuses pour les transitions à venir ».



Pour l'AMRF, il reste donc beaucoup à faire pour améliorer et renforcer l'action du ministère dans le monde rural. Cela doit d'abord passer par un diagnostic territorialisé pour que chacun, Drac par Drac, puisse mesurer la manière dont la répartition des crédits est organisée. Mais ce n'est pas qu'une question de moyens sonnants et trébuchants, c'est aussi une question de méthode, dont témoignent l'ensemble des acteurs culturels interrogés dans ce dossier.

« Nos mairies ne disposent pas d'agents spécialistes de ce secteur, et les maires

n'ont pas toujours un adjoint dédié à cette compétence. Nous manquons d'ingénierie culturelle pour monter des projets et co-construire nos actions avec les autres collectivités et avec la population » résume Marie-Cécile Rivière, présidente des maires ruraux de l'Ariège (09). Une antienne répétée que la Ministre semble avoir entendue en déclarant à l'Assemblée nationale « je le ferai » ! Vivement que le printemps fasse germer toutes ces belles intentions, en espérant que cette concertation ne soit pas juste un festival de bonnes idées ! ●

« Les maires ruraux souhaitent qu'une ingénierie culturelle leur soit dédiée pour les soutenir : je le ferai »

– Il a dit



François Descoeur
maire d'Anglard de Salers (15)
administrateur de l'AMRF en charge
de la Culture

“ On ne peut de prime abord qu'avoir un sentiment à la fois de surprise, alors qu'il y a longtemps que l'AMRF demandait d'avoir ce regard sur la ruralité, et d'enthousiasme à travailler pour faire valoir nos propositions. La méfiance existe quant aux méthodes de concertation, dont nous avons malheureusement pu voir les résultats sur le ZAN..., mais il ne faut pas faire preuve de démission intellectuelle, et au contraire faire vivre nos idées.

Car les maires savent l'importance de la culture, et beaucoup témoignent de leurs actions pour faire vivre la culture intrinsèque à leur village et leur terroir, que les artistes font raisonner avec l'ensemble de la société. Mais aujourd'hui, ils n'ont ni l'ingénierie, ni les moyens de faire vivre les projets. La réponse ne peut se réduire à la seule question de l'irrigation, qui consisterait à faire venir une idée de la culture "urbaine". Mais plutôt d'aider les territoires, en appui sur leurs richesses humaines (ce dont témoignent les nombreuses structures engagées avec les populations bénévoles) à construire des solutions nouvelles avec l'urbain.

Le sujet est tellement vaste, et les chantiers nombreux. Mais je retiendrais la nécessité de ne pas opposer la culture et le patrimoine, car c'est la vie des gens de tous les jours, et c'est un bon levier pour créer une osmose autour de l'action culturelle qui donne une place à l'habitant. Enfin, bien sûr qu'il faut que les territoires ruraux bénéficient d'une enveloppe qui corresponde à leur projet, mais ce n'est pas qu'une question d'égalité ; c'est aussi la nécessité de changer de regard en tournant en notre faveur ce que d'autres présentent comme des handicaps. La faible densité est une richesse culturelle qui doit être révélée à tous. ”

**PRINTEMPS
DE LA RURALITÉ**

Le « Printemps de la ruralité », mode d'emploi

À peine nommée ministre de la Culture, Rachida Dati a annoncé le 22 janvier le lancement du « Printemps de la Ruralité », une concertation nationale sur l'offre culturelle et la place de la culture dans les territoires ruraux.

[www.culture.gouv.fr/
Printemps-de-la-ruralite](http://www.culture.gouv.fr/Printemps-de-la-ruralite)

Cette concertation vise à recueillir votre avis et vos propositions sur la manière de renforcer la vie culturelle dans le monde rural ; mais aussi sur la place et le rôle que pourraient être ceux de l'État, en appui et aux côtés des collectivités territoriales.

Ce questionnaire est composé de plusieurs questions ouvertes pour favoriser votre libre expression. Il est également possible de prolonger ce questionnaire en proposant toute contribution libre en écrivant à : printemps-ruralite@culture.gouv.fr

Sortir de l'invisibilité

L'Association des maires ruraux de France est partenaire d'une étude réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), organisme national reconnu de l'analyse des politiques culturelles. Fruit des échanges noués ces dernières années, cette collaboration vise à porter une attention aux budgets culturels des collectivités rurales, jamais étudiés jusqu'alors, et invisibilisés par la statistique publique. Dans l'optique de rendre apparentes les dimensions culturelles encore peu étudiées des territoires ruraux, une enquête sera conduite auprès d'un échantillon de communes dans plusieurs départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. •



– Il a dit

Vincent Guillon
Codirecteur de l'Observatoire
des politiques culturelles

« Le contexte de la ruralité en matière d'intervention culturelle est peu connu et mal documenté, notamment parce que la statistique publique du ministère ne le couvre pas. À cette absence de données, s'ajoute un climat de non-dit, avec des conditions spécifiques à la création culturelle en milieu rural qui sont assez peu énoncées. Et lorsqu'on en parle, c'est souvent avec les conceptions et les postulats qui sont en vigueur dans des contextes plus urbanisés, qui conduisent à cette fausse idée répétée des « déserts culturels ».

Ce constat (et on l'applique aussi à l'OPC), fait que jusqu'ici les enquêtes s'arrêtaient aux petites villes et reproduisaient cette situation de méconnaissance. C'est pourquoi nous avons souhaité engager un travail au long cours sur des communes et des communautés de communes rurales pour **chercher à mieux comprendre les conditions spécifiques de l'intervention culturelle dans ces territoires**. On s'est attaché à constituer un panel de collectivités dans quatre départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui seront suivis pendant 3 ans à travers un questionnaire qui vise à comprendre les dynamiques budgétaires d'un soutien à la vie culturelle et à documenter la construction des choix publics

Vu depuis le ministère, tout est évalué en fonction de l'offre, et on ne réfléchit qu'en ces termes, plutôt que de partir des ressources et de la singularité du rural. Ce vieux socle de l'aménagement culturel, très descendant, est regrettable car il ne se concentre que sur l'offre sectorisée. Mais les mots changent, et **l'Agenda rural a probablement initié un mouvement auquel le ministère de la Culture n'échappe pas**. L'émergence des projets culturels de territoires sont le signal d'un renouveau de l'attention envers les territoires ruraux, non plus du point de vue de leurs handicaps présumés, mais en fonction des opportunités qu'ils portent. Ces approches autour de la ressource permettent de commencer à **valoriser les territoires ruraux comme des espaces d'invention et de création artistique**. »

CHIFFRES CLÉS

1/3 des artistes professionnels résident en milieu rural (soit la même proportion que les 33 % de ruraux) : il y a un vivier de professionnels de la culture implantés en ruralité (sans compter les bénévoles et les amateurs).

5% des structures labellisées par le ministère de la Culture sont localisées en milieu rural : la mission d'irrigation territoriale n'est pas assurée et le service public de la culture est absent du monde rural.

927 communes (seulement, et pas toutes rurales...) ont bénéficié des actions de diffusion hors les murs de la part des structures labellisées : en hausse de 13% entre 2019 et 2021, ce sont principalement les résidences d'artistes qui ont augmenté ces dernières années.

8 points d'écart entre le taux d'habitants qui ont assisté à un spectacle vivant au cours des douze derniers mois selon qu'ils résident en ville (48%) ou en milieu rural (40%) : dans l'ensemble des pratiques culturelles, seuls les festivals ont la capacité de toucher l'ensemble des populations.

41% des dépenses culturelles sont assumées par les communes (56% par le bloc communal si on y ajoute les EPCI), contre 8% par les Départements et 6% par les Régions : l'État quant à lui participe à hauteur de 30% au budget global de la culture.

801€ par habitant sont dépensés par l'État à Paris, contre seulement 5 €/hab. dans les Landes... Soit 160 fois plus : la territorialisation des crédits du ministère est profondément inégalitaire et se retrouve aussi à l'échelle régionale (195 €/hab. en Ile-de-France, alors que la seconde région la mieux dotée (PACA) bénéficie de 39€/hab., soit 5 fois moins).

50 millions d'heures bénévoles (soit l'équivalent de 30 000 ETP) sont réalisés au sein des associations culturelles employeuses chaque année : avec un budget global de 7 milliards d'euros, ces associations qui sont 82% à être financées par la commune, emploient 265 000 salariés.

Retrouvez plus d'informations et notamment les « Fiches pratiques Culture » de l'AMRF à destination des élus sur : www.amrf.fr/les-dossiers/culture/

Ce qu'ils attendent du « Printemps de la ruralité »

Nous avons interrogé plusieurs acteurs de la culture en milieu rural dans des champs disciplinaires différents. Partagent-ils le constat dressé par la ministre sur les inégalités territoriales et quels leviers ciblent-ils pour valoriser et soutenir le rôle des communes rurales ? Tous témoignent d'une même exigence : que l'État leur fasse confiance et reconnaisse leurs actions.



Anne Lidove, présidente de l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI)

« Nous partageons le constat de l'aggravation des inégalités territoriales, que ce soit dans la culture, comme pour tous les autres services. Et comme d'autres, notre réseau est aujourd'hui fragilisé par manque de soutien. Pourtant les demandes des communes rurales sont fortes, mais notre réseau de cinémas itinérants, fort de plus de 110 circuits homologués et plus de 2500 communes desservies, n'est plus en mesure de répondre à l'ensemble des attentes des territoires ruraux.

Notre activité en milieu rural est déficitaire, et la baisse des subventions, couplée au contexte inflationniste, fait que notre modèle économique est en danger. Dans ce contexte, de plus en plus d'associations sont obligées de développer des actions de prestation qui se font souvent au détriment des communes rurales qui, elles, ont rarement les moyens. **On attendait énormément de ce qui pouvait sortir du Plan France Ruralités, mais nos propositions, comme beaucoup d'autres, n'ont pas été retenues...** France ruralités n'est clairement pas à la hauteur, notamment par rapport au monde associatif qui a été complètement oublié. »



Laurent Rieutort, directeur de l'Institut d'Auvergne de développement des territoires (IADT)

« La diversité de l'offre culturelle, des lieux, des équipements, des événements, des pratiques, est remarquable au sein des ruralités mais elle ne doit pas être soutenue uniquement dans une logique d'attractivité des territoires car elle va au-delà : elle contribue plus largement à la vie locale, à l'habitabilité d'un territoire en proximité des habitants permanents ou de passage.

Il est essentiel d'éviter une approche trop sectorielle et verticale de la culture et il importe de privilégier une approche intégrée associant culture, mobilité, éducation, services à la population, urbanisme, agriculture, alimentation ; une approche horizontale, s'appuyant sur la diversité des acteurs, des initiatives et des ressources locales ; une approche territoriale du rural et du rural/urbain. »

« Ne pas opposer urbain et rural, c'est néanmoins avoir la même ambition en termes d'ingénierie culturelle »



Olivier Perriraz, ancien directeur artistique de la Cie « L'épicerie Culturelle », fondateur de l'association d'éducation populaire « Saltimbanque » (05)

« Mon sentiment est que chaque ministre a son petit mot sur les inégalités territoriales et les publics empêchés. **Mais dans les faits, le ministère ne parle qu'aux lieux institutionnalisés et l'État réduit les dotations aux petites communes** ; et ensuite il joue les vierges effarouchées en s'étonnant qu'elles n'ont plus les moyens. La réalité est là : tant que c'est du divertissement à moitié amateur, les communes peuvent encore se débrouiller, mais quand il s'agit de trouver de l'argent pour payer des artistes, l'État n'est pas là. Les communes rurales se bougent, mais les élus investis sont obligés de ramer pour aller chercher la moindre subvention.

La présence de l'État dans les territoires se dégrade, et au fur et à mesure les élus aussi perdent le sens de leur rôle en matière d'action culturelle. **Moins on a de moyen, moins on se forme, moins on s'engage...** Cela devient un travail de résistance culturelle. Il n'y a pas les moyens pour prendre le moindre risque, et à côté de ça on demande aux artistes de faire de l'EAC pour combler le déficit social du pays. Il faut respecter les artistes dans leur diversité avec équité, pour que les dossiers soient traités avec le même sérieux, en ne considérant pas que la demande d'une petite compagnie est moins légitime que celle d'un gros théâtre. C'est aussi une question de respect des publics. »

« France ruralités » n'est clairement pas à la hauteur. Le monde associatif a été complètement oublié »



Alexandre Giuglaris,
directeur général de la Fondation
du patrimoine

“ Notre conviction, depuis 26 ans, est que le patrimoine bâti peut justement être une réponse et un levier d'accès à la culture car les édifices, châteaux, églises, théâtres, lavoirs, moulins... se retrouvent dans toutes les régions, même les plus isolées. Le patrimoine permet à chacun d'accéder au Beau et également de s'imprégner de la culture française. C'est pourquoi il est capital de le préserver.

Nous espérons que cette concertation initiée par le ministère va confirmer et ancrer cette nouvelle ambition de développement culturel des territoires ruraux. Les attentes sont très fortes, tant du côté des collectivités territoriales ou des propriétaires de sites que, bien évidemment, des habitants. **Les maires des communes rurales se trouvent souvent désarmés pour faire face à ces inégalités d'accès à la culture.** Ils n'ont que peu de budget disponible et doivent déjà assumer de lourdes dépenses pour entretenir leur patrimoine. Il est donc essentiel de leur proposer un accompagnement en ingénierie, et il est essentiel de trouver de nouvelles sources de financement, pour que tout ne repose pas sur le budget limité des communes. ”



Patricia Coler,
déléguée générale de l'UFISC
et Grégoire Pateau,
chargé de mission

“ L'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles a pris acte de la volonté de la Ministre de travailler autour des questions de cultures en ruralités, sujet que nous portons, en coopération avec nos membres et de nombreux partenaires et réseaux associatifs et institutionnels, dont l'AMRF, depuis près de 15 ans. Un site Internet ressource dédié à nos démarches collectives a d'ailleurs vu le jour début 2023 (<http://culture.ruralite.fr>).

Les espaces ruraux sont une source d'inspiration où s'inventent des manières de vivre, de travailler, d'habiter, d'échanger et de produire, reposant sur la mise en capacité des ressources territoriales. Nous souhaitons donc que ce Printemps de la ruralité fasse la part belle aux milliers d'initiatives culturelles et citoyennes qui maillent les territoires en portant haut et fort les valeurs de l'économie solidaire et des droits culturels. Ces initiatives nécessitent un soutien renforcé dans la durée car elles expérimentent et cultivent des modes de coopération variés - et ce en premier lieu avec les communes rurales. **C'est cette approche ascendante qui doit être soutenue politiquement et financièrement,** notamment par une ingénierie culturelle territoriale partagée. ”



Arnaud Thenoz, président délégué
de la Fédération Nationale des
comités et organisateurs de
festivités (FNCOF)

“ Il est évident qu'il existe des inégalités territoriales, même si, contrairement à ce qu'affirme la ministre, la Culture est loin d'être inexistante en milieu rural. Bien au contraire, **elle persiste dans nos campagnes grâce à l'engagement d'élus et d'associations qui défendent ensemble leurs patrimoines, leurs cultures régionales et leurs traditions.** Seuls les équipements font parfois défaut et obligent les acteurs culturels à inventer des mises en situations parfois coûteuses demandant une forte logistique.

Il est important que le ministère de la Culture se reconnecte au terrain et s'appuie sur l'immense savoir des élus locaux. Personne mieux qu'eux connaît leur village, leurs traditions, l'état d'esprit qui y règne. Ainsi, l'État pourra in fine réorienter certains budgets vers ces zones qui représentent tout de même 88 % du territoire national par, nous l'espérons, la mise en place, probablement via les DRAC, d'un réel plan national de la valorisation de la Culture populaire. ”



Pascal Yonet, directeur du Vent des forêts,
centre d'art contemporain dans la Meuse

“ La question territoriale est plus que légitime, elle est urgente, car sur le terrain les constats témoignent d'une **ligne de faille de plus en plus forte entre les équipements culturels pensés pour la ville et les sachants d'un côté, et ceux pour la campagne et ses habitants de l'autre.** Cette scission entre deux typologies de culture est un appauvrissement, car elle empêche de penser les croisements. La question primordiale c'est l'enjeu éducatif : comment on forme la jeunesse et comment on crée du désir de créer et de l'ambition. Il faut sortir de l'apparent paradoxe entre l'envie de regarder son propre territoire et celui de l'émancipation. Les deux se nourrissent, avec des allers-retours entre la culture savante et la culture populaire.

Pour cela, il semble d'abord nécessaire de confirmer les acteurs présents dans les territoires, dont les labels qui travaillent en résonance avec les territoires. Ne pas opposer, c'est néanmoins avoir la même ambition de faire venir en ruralité de l'ingénierie culturelle. On se cache en disant que la ruralité fait rêver, mais qui vient réellement mettre son expertise au service de la ruralité ? Il faut de la matière grise et faire venir des acteurs qui ont une méthodologie pour travailler avec les EPCI et les communes. ”

Retrouvez l'intégralité des interviews sur www.amrf.fr

— STATUT DE L'ÉLU

Enfin le graal ?

A lors qu'une proposition de loi sur le volet « Sécurité des élus locaux » est en examen (protection fonctionnelle, infractions à l'encontre d'un élu, etc.), deux textes ont été déposés sur le volet « conditions d'exercice du mandat ». Le Sénat examine, à partir du 28 février en commission, une proposition de loi créant un « statut de l'élu » déposée par la sénatrice Françoise Gatel (35). Les députés Violette Spillebout et Sébastien Jumel ont déposé, le 6 février, un autre texte « portant réforme du statut de l'élu local », en instance d'examen.

3 questions à Eric Krezel, vice-président de l'AMRF en charge du Statut de l'élu



Que penser des propositions de loi à venir ?

Notre première satisfaction c'est de voir les choses clairement nommées. Mettre au débat parlementaire des textes qui portent « création d'un statut de l'élu » est un acquis qui doit être mis à l'actif de l'AMRF, qui a réussi à convaincre de la nécessité de porter ce sujet. Mais notre agacement est grand quant à la manière dont certaines associations d'élus récupèrent le sujet pour ne parler que de la seule augmentation des indemnités. Leur argument de les aligner sur le niveau de rémunération des DGS est la preuve d'un décalage abyssal avec la situation des 480 000 conseillers municipaux des 30 000 petites communes dont la préoccupation est de ne pas pouvoir assister aux réunions, parce que leur employeur ne leur permet pas. Et puis, si tous les maires ruraux étaient indemnisés à l'heure à la hauteur de leur secrétaire de mairie, cela se saurait ! Ces approches polluent le débat, y compris médiatique, alors que les enjeux sont ailleurs.

Quels sont les principaux angles-morts de ces PPL ?

L'AMRF a fait 35 propositions détaillées et complètes, mais pour ne citer que deux sujets, je retiendrais la question de l'inscription du statut de l'élu dans le Code du travail et les aspects financiers. Le questionnaire que nous avons réalisé en 2023 montre que les conditions d'exercice du mandat sont plus contraintes

Être maire, c'est aussi s'engager positivement dans la vie sociale

encore chez nos collègues salariés du privé. Alors on nous dit que c'est complexe, mais c'est justement pour cela qu'il faut s'y atteler ! Face à la hausse du nombre de réunions (multipliées par 5 à cause des grandes intercommunalités), le code du travail doit permettre aux élus de participer au moins aux réunions importantes. C'est un enjeu démocratique essentiel pour favoriser l'engagement municipal.

Sur l'aspect financier, on voit que les PPL ne vont pour l'instant pas ou peu sur ces sujets. À l'AMRF, notre demande n'est pas d'augmenter les indemnités des élus, mais de faire que les maires des 35 000 communes de France puissent équitablement recevoir un montant fixe de la part de l'État (entre 500 et 600 euros par mois serait un niveau acceptable), au titre des tâches qu'ils exercent en son nom, au même titre qu'un agent de l'État. Cela permettrait aux communes rurales d'avoir des maires réellement indemnisés, tout en mettant tous les maires sur un pied d'égalité. Il n'est pas acceptable d'opposer la mission des uns et des autres en fonction de la population de la commune.

Quels seront les combats de l'AMRF dans les semaines à venir ?

Il faut mobiliser les collègues, les parlementaires et les ministres sur l'inscription du statut de l'élu dans le Code du travail. C'est un axe essentiel de communication vis-à-vis des médias et du grand public pour porter le vrai sujet qui compte : celui des élections à venir en 2026 et de la nécessité de valoriser l'engagement municipal. Car pour l'instant, la sphère médiatique ne relaie que les sujets relatifs aux agressions de maires. Pourtant, être élu, c'est aussi s'engager positivement dans la vie sociale et environnementale du pays. Si les PPL passent à côté de ce sujet de l'engagement, elles n'auront qu'un impact cosmétique et ne traiteront pas des difficultés de fond exprimées par les élus municipaux. ●

L'AMRF a fait 35 propositions pour un véritable statut de l'élu. À retrouver sur : www.amrf.fr/les-dossiers/statut-de-lelu

En bref •

Sport Un appel à projet permettra à des communes d'être aidées financièrement pour organiser une manifestation sportive, directement ou via une association locale. L'AMRF a obtenu que toutes les communes rurales soient éligibles. Annonces en mars. **/Congrès** Une journée entière sera consacrée le vendredi aux liens entre communes et départements. Rendez-vous en Côte-d'Or le 27 septembre. **/État** Ce sont 86 M€ qui sont supprimés dans l'administration territoriale de l'État pour traiter le sujet des préfectures et sous-préfectures. **/Ruralité** Elle n'est pas épargnée par les coupes budgétaires puisque ce sont plus de 26 M€ qui sont annulés sur le programme dédié à l'aménagement du territoire dans le décret du 22 février. **/Cerema et ANCT** Dans la perspective de ces annonces de coupes budgétaires, l'AMRF avait saisi en amont la présidente du Cerema et le président de l'ANCT pour préserver les dispositifs dédiés à la ruralité.

— DÉCENTRALISATION

Un député en mission

Eric Woerth, ancien ministre du budget puis de la réforme de l'État, aujourd'hui député de l'Oise, est à la tâche. Comme plusieurs autres collègues, il planche, aidé de hauts fonctionnaires, aux futurs desseins du président de la République dans la tradition permise aux plus hauts personnages de l'État de faire travailler en même temps des missions voisines. Le but ? Sortir des pistes qui couvrent tout – et parfois son contraire –, de manière à ne jamais donner le sentiment de faire des choix tout en annonçant une ambition, celle de « *simplifier l'organisation territoriale et clarifier les compétences* ». L'exercice est convenu et il passe par l'audition des associations d'élus, entre autres.

Habitée à ces sirènes maintes fois chantées à ses oreilles, l'AMRF s'est pliée de bonne grâce à l'exercice pour dire une énième fois ce que l'État, n'en faisant qu'à sa tête et pour ses propres intérêts, refuse d'entendre, et formuler et reformu-

ler des propositions laissées pour mortes dans les boîtes mails des conseillers en tous genres.

Citons pêle-mêle le courroux des maires sur la déconnexion organisée de la fiscalité entre communes et habitants, l'absorption d'une partie importante du volume de la DETR par les villes, la cécité sur le fait que les charges de centralité sont maintenant communautaires (et donc que les villages paient pour la ville), le maintien des appels à projet, la mauvaise répartition des IFRER, la réforme de la DGF qui oppose urbains et ruraux, le tour de passe-passe sur la dotation biodiversité rebaptisée, les avances financières contraintes aux territoires avant de toucher les fonds européens, l'absence de contrat de gouvernance dans nombre d'EPCI avec encore trop de dérives constatées au détriment des communes, le manque de souplesse dans les compétences, comme pour l'eau, etc. Bref, la liste est connue et documentée. Consensuelle, c'est moins sûr !

Reste à savoir, dans un contexte politique et une temporalité qui laisse peu de place aux grands changements, ce que l'État et le Parlement en feront

En synthèse, « *j'ai l'impression que l'on déconstruit plus que l'on ne construit* » a dit le premier vice-président à E. Woerth, complété par un autre pour souligner que « *beaucoup d'élus souhaitent démissionner car le maire prend trop de charges* ». C'est le talent des maires, convaincus qu'à force de répéter, certaines choses passent. L'expérience prouve que parfois ça marche. Aussi, ils proposent des solutions au parlementaire en mission. Positivement, les élus ont rappelé l'urgence à tenir compte de l'espace, idéalement dans la Constitution, de créer, enfin un statut de l'élu, de modifier la règle d'élection pour sortir la commune rurale de l'enfantillage du panachage qui affaiblit d'entrée les équipes qui arrivent en responsabilité, d'appliquer enfin le principe de subsidiarité dès le « *premier mètre* », etc.

Reste à savoir, dans un contexte politique et une temporalité qui laisse peu de place aux grands changements, ce que l'État et le Parlement en feront. Et le député en mission de prévenir : « *il n'y a pas d'orientation à ce stade. Seulement des pistes, mais c'est le Président qui tranchera* ». Une autre question au fond de la salle ? ●



/Intercommunalité L'AMRF sera auditionnée par une mission de l'Assemblée nationale sur les outils intercommunaux. **/Cumul** Les parlementaires après s'être octroyé un droit à augmenter leurs frais de représentation, reviennent avec une loi leur permettant de cumuler. **/Régions** La région Grand Est réfléchit avec les AMR locales à mieux adresser les politiques régionales aux communes qui ne parviennent pas à mobiliser les dispositifs du Conseil régional. **/Fonction publique** Une mission inter-inspection de l'État va être initiée afin d'évaluer et d'objectiver le phénomène de l'absentéisme des agents publics et son impact sur la qualité du service public. **/Caravane** La caravane des ruralités posera ses roues dans les Vosges mi-mars. Elle recrute également Cécile Gallien comme cheffe de projet, maire de Vorey sur Arzon (43) et vice-présidente de l'AMR43.

— ÉCOLE

Une carte scolaire multi-niveaux

A lors que la rentrée scolaire 2024 se prépare et que les premières fermetures de classes sont annoncées, les coups de téléphone fusent entre présidents de Maires ruraux... : « *Et toi, c'est comment chez toi ?* ». Car la réalité est que, plus l'État prône une meilleure visibilité pour les élus, plus au contraire un maelstrom de situations contradictoires émerge des concertations en cours sur la carte scolaire. Alors oui, ici parfois tout va bien, et là parfois tout va mal. Rappelons que le 15 juin 2023 la Première ministre, Élisabeth Borne, présentait les mesures du plan France Ruralités avec, en matière d'éducation, l'engagement « *de donner une vision sur trois ans sur l'évolution de la carte scolaire* » dans le cadre d'une concertation « *réunissant les services de l'État*

et les élus locaux pour renforcer la cohérence des politiques publiques et apporter ensemble les meilleures réponses aux territoires ». Cette mesure que l'AMRF réclamait depuis longtemps répondait aux attentes des acteurs locaux qui ont besoin d'une visibilité pluriannuelle pour ajuster leurs actions sur le terrain, prévoir leurs investissements et permettre à leur politique d'accueil de porter ses fruits. En effet, installer de nouvelles familles dans les communes rurales pour consolider les effectifs scolaires et préserver les postes d'enseignants est une priorité pour les élus locaux et une démarche de longue haleine qui ne peut être anéantie par des décisions administratives purement comptable de court terme, sans vision territoriale et un dialogue constant avec les élus qui seuls connaissent les perspectives à venir.

Mais force est de constater que l'engagement pris envers le monde rural dans le plan France Ruralités n'est pour l'instant pas tenu, et la méthode préfigure cette année encore un effet couperet pour les élus, les enseignants et les familles. Face à cette situation, Bernard Delcros, président du Parlement rural français a demandé à échanger au

plus vite avec la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet « *sur la question de la carte scolaire et de l'égalité des chances d'apprendre en milieu rural, véritable enjeu d'aménagement du territoire* ».

L'AMRF a également saisi la nouvelle ministre en souhaitant que l'instance prévue soit un véritable lieu d'échanges et de co-construction avec les maires sur la carte scolaire, en oubliant toute tentation de concentrer systématiquement les classes à proximité du collège, par exemple. La volonté des élus et des populations est de pouvoir préserver les classes et écoles quand elles répondent aux besoins locaux, dans l'intérêt des élèves et le respect des spécificités rurales. « *Au-delà d'être mieux informés, les maires doivent effectivement être entendus et leur avis pris en compte dans l'appréciation de la pertinence des décisions de fermetures de classes, ou de révision du maillage scolaire. Ces observatoires ne doivent pas être de simples paravents dressés devant une réalité de terrain et des décisions unilatérales inchangées, comme cela remonte ça et là du terrain...* » a écrit l'AMRF. ●

Ces observatoires ne doivent pas être de simples paravents dressés devant une réalité de terrain et des décisions unilatérales inchangées



Une nouvelle ministre à la hauteur de ses engagements ?

Nicole Belloubet, ancienne garde des sceaux d'Emmanuel Macron entre 2017 et 2020 avait, ironie de l'histoire, succédé à François Bayrou, éphémère ministre de la Justice en 2017. Issue du Parti socialiste, cette professeure des universités de 68 ans connaît les arcanes du ministère. Agrégée de droit, Nicole Belloubet a été rectrice de Limoges puis de Toulouse entre 1997 et 2005 – fonction dont elle avait démissionné pour protester contre les suppressions de postes dans son académie. Une décision extrêmement rare, que la nouvelle ministre avait justifié dans un courrier aux cadres de l'académie où elle indiquait refuser de défaire – faute de moyens – des dispositifs qu'elle avait elle-même portés.

— PRIX DE L'ÉNERGIE

La précarité énergétique des zones rurales

La précarité énergétique frappe les habitants des zones rurales en France, constate HELLIO dans sa dernière étude réalisée en partenariat avec l'Ifop, l'AMRF, et Bouge ton Coq. L'objectif : cerner les attentes des Français concernant les moyens à mettre en œuvre par les maires pour réduire la facture énergétique.

54% des ruraux ont déjà dû renoncer à chauffer leur logement par manque de moyens, dépassant ainsi la moyenne nationale de 42 %.

91% des habitants des zones rurales expriment des inquiétudes quant à l'évolution des prix de l'énergie, bien au-dessus de la moyenne nationale établie à 74 %.

84% des ruraux sont favorables au retour du bouclier énergétique sur le gaz, une mesure appuyée également par 76 % de l'ensemble de la population française.

86% des habitants des zones rurales ont réduit la température de leur logement au cours des trois dernières années (76 % en moyenne).

42% des ruraux ont entrepris des travaux de rénovation énergétique, dépassant la moyenne nationale de 35 %.

83% des habitants des communes rurales souhaitent que leur maire agisse en priorité pour la transition énergétique, avec un accent mis sur la rénovation des écoles (85 %).

— ANCT

Effectifs limités

Dans un récent rapport, la Cour des comptes analyse les conditions et modalités de création de l'Agence nationale de cohésion des territoires. Dans la synthèse du rapport, la Cour souligne que l'ANCT agit auprès des collectivités avec un « *accompagnement [...] qui ne peut être réalisé par ses seuls services, aux effectifs limités et très majoritairement situés à Paris* ». Autre remarque ciblée autour du rôle des préfets, relais de l'ANCT : « *Leur implication est cependant très variable d'un département à l'autre, ce qui peut induire des différences de traitement entre les territoires* ». « *Aucun moyen spécifique n'a été prévu* » pour les épauler, poursuivent les rapporteurs. Autre grief de la Cour, « *des nouvelles missions sont régulièrement confiées à l'agence, sans que les moyens correspondant, budgétaires comme humains, soient systématiquement prévus* ».

Concernant l'ingénierie dite "sur mesure", les magistrats apportent des précisions utiles : « *L'offre nouvelle de solutions d'ingénierie "sur mesure", pour répondre aux demandes des élus était une des nouveautés apportées par l'ANCT fortement mise en avant dans sa communication. Elle est matérialisée par une enveloppe spécifique qui s'élevait initialement à 10 M€, et a été portée à 20 M€ en 2021, incluse dans la subvention pour charges de service public. Cette enveloppe recouvre en réalité l'ensemble des dépenses d'ingénierie de l'agence, parmi lesquelles sa participation aux chefs de projet du programme "petites villes de demain" et des dépenses d'accompagnement des autres dispositifs nationaux. La part spécifiquement "sur mesure" s'élève à seulement environ 6 M€ par an* ».

Un conseil donné par la Cour, que l'on ne saurait que confirmer à l'écoute des maires « *l'ANCT [...] doit désormais accentuer ses efforts [...] sur l'approfondissement de son lien avec ses délégués territoriaux et les territoires dans lesquels elle intervient* ». Et de finir par recommander de « *préciser le cadre d'intervention des préfets* ». On ne saurait dire mieux ! ●

— DETR

Vers le retour du R ?

L'action des Maires ruraux dans les commissions départementales pour la distribution de la Dotation aux équipements des territoires ruraux va-t-elle finir par peser ? On peut l'espérer, avec le dépôt d'une proposition de loi visant à préserver la vocation d'aménagement rural de la DETR. Soyons plus précis, la demande des associations locales est bien que le dispositif soit réservé aux communes rurales et aux outils intercommunaux ruraux, quand l'observation locale montre un penchant pour certains préfets à préférer réserver une part non négligeable pour des projets urbains – parfois jusqu'à 40 % par an.

L'argument est toujours le même : la ville a un rôle de centralité et de rayonnement pour le monde rural voisin. Et conséquence, nombre d'élus ruraux doivent renoncer à leur projet faute d'enveloppe suffisante. Si ces villes ont sans doute des besoins de financements, d'autres lignes pourraient être abondées et fléchées à dessein. À défaut, le regret du Président Fournier de voir le "R" de DETR remplacer "ruralité" par le terme ancien de "rapine", pour décrire le fait que l'argent ne va pas au bon endroit, aura la vie longue.

Débuté désormais le parcours parlementaire pour la sénatrice Frédérique Gerbaud (36) et son texte ; d'abord au Sénat, avant la "navette". L'AMRF a rappelé son soutien à cette proposition qui finalement va au-delà de la préservation, mais prône le retour plein et entier de la DETR aux communes rurales ! ●

L'AMRF a rappelé son soutien à cette proposition qui prône le retour plein et entier de la DETR aux communes rurales

— REVITALISATION

Changements au 1^{er} juillet

Marronnier de l'action publique, les ZRR changent de nom mais sont maintenues. Elles deviennent, cédant à la mode, une des déclinaisons du "France quelque chose, soit ici "France Ruralités Revitalisation" ; FRR pour les initiés que vous allez devenir.

Ainsi en ont décidé les parlementaires dans la loi de finances plutôt que dans une loi Ruralité promise et finalement abandonnée. Sans doute une vieille méthode pour passer discrètement les fourches caudines d'une administration schizophrène, entre les tenants des territoires et les gérants de la bourse. Les premiers ont gagné au détriment de quelques concessions qui ne sont pas toujours gage d'une simplification pour l'élu et, plus grave, pour le bénéficiaire premier de ce dispositif, l'acteur économique.

Retenons quelques éléments clés. 17 000 communes dont (ô surprise !) de nombreuses villes sont concer-

nées par le nouveau classement. 2 000 communes « entrent » quand 2 000 « sortent » avec ce jeu détestable du « *pourquoi dans mon département, je sors quand je vois qu'une ville y entre* ». Sans doute que la définition de la ruralité n'est pas encore pleinement intégrée dans la tête des hauts fonctionnaires et que le jeu politique oblige à ne pas froisser certains "grands élus". En sus, 4 429 communes (soyons précis !), auront un « "+" pour dire leur plus forte vulnérabilité et augmenter quelque peu les dispositifs d'aide.

*L'administration
a maintes fois tenté,
par plusieurs rapports
commandés
et téléguidés
à l'Assemblée,
de tordre le cou
à ces aides*



Promotion obligatoire

L'AMRF a donc convaincu de la pertinence de conserver ce zonage pour que les entreprises en tous genres bénéficient dans ces territoires de quelques exonérations à la condition qu'elles répondent à des critères, pas toujours simples et qu'elles en fassent la demande dans le maquis des Cerfa. Le boulet n'est pas passé loin. Souvenons-nous que l'administration a maintes fois tenté, par plusieurs rapports commandés et téléguidés à l'Assemblée, de tordre le cou à ces aides. Mal lui en a pris puisqu'un môle s'est constitué pour dire l'importance d'aider des territoires en fragilité économique, du fait d'autres mécanismes bien connus d'aides à la centralité. Autour des sénateurs Espagnac et Delcros notamment, Pointereau également, un consensus s'est affirmé, aidé en cela par les associations d'élus et la ministre de la Ruralité Dominique Faure. Cette dernière, de retour récemment, a clos la discussion sur les "communes rat-trapables". Toutes le seront, preuve que le zonage par EPCI, concession faite aux hauts fonctionnaires, n'était pas la bonne méthode comme le soulignait Michel Fournier, le président de l'AMRF.

Cessons là ! Célébrons dans la joie et la bonne humeur la prolongation de ce dispositif, qui sera encore en usage dans les communes sortantes jusqu'à l'extinction des dispositifs engagés dans le temps. Autre engagement de l'État, faire la promotion de cette politique publique trop peu mobilisée. Soyons certains que les maires ruraux prendront leur part pour le faire savoir aux acteurs de leur commune. ●

LES FRR, EN PRATIQUE

Pour être classée FRR, la commune doit avoir moins de 30 000 habitants et être membre d'un EPCI répondant aux caractéristiques suivantes :

- **Densité de population inférieure ou égale à la médiane nationale des EPCI de France métropolitaine ;**
- **Revenu disponible médian par unité de consommation (RDM/UC) inférieur ou égal à la médiane des RDM/UC par EPCI ;**

Ensuite, il existe plusieurs dérogations pour permettre à des communes qui ne cocheraient pas les critères généraux d'être classées FRR :

- **La commune peut être classée par le préfet si elle a moins de 30 000 habitants et qu'elle appartient à un bassin de vie ayant une faible densité de population par rapport à la médiane et un faible RDM/UC par rapport à la médiane ;**
- **Les communes des départements ayant une densité de population inférieure à 35 hab/km² et dont le RDM/UC est inférieure à la médiane des RDM/UC par département, sont classées d'office, à condition qu'elles aient moins de 30 000 habitants ;**
- **Peuvent enfin être classées les communes de moins 30 000 habitants membres d'un EPCI dont au moins 50% de la population réside en zone de montagne (prise au niveau de l'EPCI et non pas de la commune), dont la densité de population est inférieure ou égale à la médiane des EPCI de France métropolitaine et dont le RDM/UC est inférieur ou égal au 75^e centile des RDM par EPCI de France métropolitaine ;**

Renseignements auprès de vos sénateur(s) et sous-préfets !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



80 — SOMME

Hervé Bayard

« J'ai 56 ans et je suis maire depuis 2020 de la commune de Marieux dans le département de la Somme. Auparavant, j'étais le secrétaire de mairie de la commune et j'ai travaillé avec plusieurs maires qui m'ont donné l'envie de servir ma commune. Pendant, cette période, j'ai découvert l'AMRF au travers de son magazine et d'un documentaire d'Alexandre Jardin sur notre président Michel Fournier. Je me suis senti en terre connue, en paysage familier, en découvrant cette association de Maires ruraux.

En 2020, une fois élu maire, j'ai donc naturellement adhéré à l'Association des Maires Ruraux de France pour à la fois avoir le soutien d'une structure nationale et rencontrer, échanger avec d'autres élus. Pendant cette période de pandémie où nous nous sentions isolés au moment de prendre nos fonctions de maire, cela a représenté

un véritable avantage pour communiquer avec les services de l'État, de la Région et du Département.

Vous devez toutes et tous savoir ce que représente la communauté de communes pour nous autres maires : le lieu où s'élabore la politique de notre territoire. C'est donc avec enthousiasme que j'ai découvert la fonction de délégué communautaire au sein de notre EPCI. Enthousiasme vite entamé par la réalité de cette structure où nous autres, maires de communes rurales, apprenons à nos dépens un langage communautaire qui gomme nos aspérités d'élus ruraux et peut conduire à opposer "Ville centre versus Commune rurale" et "Intérêt communautaire versus Intérêt communal"... L'AMRF m'a permis pendant cette séquence une certaine sérénité en m'apportant des éléments de compréhension sur plusieurs dossiers communautaires en lien avec la hauteur de vue des sujets portés au

"Je me suis senti en terre connue, en paysage familier, en découvrant cette association de Maires ruraux"

niveau national, et un retour d'expérience des maires de l'AMRF.

Des rencontres, Jean-Paul Carteret, 1^{er} vice-président national de l'AMRF, Jean-Gabriel Masson, président de l'AMR59, ont fini de me convaincre de la nécessité d'une association départementale. Et en décembre 2023, nous avons décidé ; nous femmes et hommes maires samariens, adhérents de l'AMRF ; de créer l'Association des Maires Ruraux de la Somme. L'AMR80 aura à cœur de porter la parole des Maires de la Somme auprès des autorités et des services administratifs, des conseils départementaux et régionaux et d'être un espace convivial d'échanges entre élus. ●●●



11 — AUDE — RURALITÉ

Un labo, ode à la ruralité

Et un, et deux labos ! Prenant appui sur l'initiative portée par l'AMR88 dans les Vosges, Jean-Jacques Marty, président des maires ruraux de l'Aude en région Occitanie a sollicité courant 2023 la ministre Dominique Faure pour installer un laboratoire de la ruralité dans son département sous l'égide de la préfecture. C'est désormais chose faite, puisque le laboratoire de la ruralité joliment nommé "Rural'Ode" a été installé dans le département en février sous la forme d'un groupe de travail qui rassemble tous les acteurs du développement du territoire, avec pour objectif d'élaborer des réponses adaptées aux problèmes qui se posent spécifiquement dans les territoires ruraux. Quatre axes ont été d'ores et déjà identifiés pour orienter les travaux de ce laboratoire : l'attractivité du territoire ; la transition écologique ; la valorisation du patrimoine ; la tranquillité publique.

Pour Jean-Jacques Marty, dont l'AMR11 co-préside le comité de pilotage, la mise en œuvre de ce laboratoire est l'opportunité de travailler différemment la méthode « L'État nous dit d'un côté qu'il n'y a pas assez de projets qui remontent des territoires, et de l'autre les élus se plaignent, à juste titre, de leurs

problèmes. Mais une fois qu'on a fait les constats, qu'est-ce qu'on fait ? ». Pour le maire de Saint-Ferriol, ce labo doit permettre de réunir tous les élus et les partenaires du monde associatifs et des chambres consulaires, pour trouver des idées nouvelles. « L'idée est de ne plus subir le dictat de Paris qui nous dit comment faire, mais de développer nos propres solutions et de réfléchir à la manière dont l'État pourrait être un facilitateur et un accompagnateur des projets ».

Le but est d'apporter des solutions concrètes et duplicables sur d'autres territoires. Pour cela la préfecture a recruté un permanent et un premier comité de pilotage s'est déjà réuni. « Depuis que ce laboratoire a été officialisé, on est assailli de coups de téléphone de gens qui veulent y participer » se félicite Jean-Jacques Marty qui croit beaucoup à l'idée de la complémentarité entre les acteurs du territoire. « C'est dans l'ADN de Rural'Ode de réfléchir collectivement à la manière de bonifier nos spécificités locales en créant une richesse économique. L'idée n'est pas de dire que les maires ruraux ont la solution à tout, mais de réfléchir avec tous les acteurs et se servir des gens qui ont des idées pour aller chercher des solutions innovantes ». ●



FRANCE — TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La saison 2 du Grand atelier pour la transition

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre du "Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique" qui a permis de travailler à l'émergence d'une vision de la transition écologique à partir de la commune rurale. En plus d'un rapport riche en propositions, une résolution générale a été adoptée au Congrès des maires ruraux de France en octobre. Après ce succès, les maires ont exprimé à la fois la nécessité d'approfondir certains concepts et objets de débats et le besoin de renforcer l'opérationnalité de toutes les propositions et idées des élus participants.

Trois volets principaux en 2024

L'AMRF organisera en 2024 deux journées de rencontres thématiques réunissant les membres du Grand Atelier de l'édition 2023 dans un

grand rendez-vous national. Chaque journée est organisée par un groupe volontaire de membres du Grand Atelier en collaboration avec des partenaires. Les Rencontres visent à approfondir la réflexion collective et politique de l'AMRF autour de deux enjeux : Les outils, leviers de sensibilisation et de mobilisation des élus et de la population locale ; La notion de biens communs.

Parallèlement, un comité, rassemblant les partenaires de l'AMRF intéressés, a vocation à faire écho aux fruits des journées de rencontres et aux besoins des communes rurales en co-construisant des solutions innovantes en termes d'outillage, d'ingénierie, de financements, d'accompagnement, etc. Il se concrétise par des journées de travail en commun dans un calendrier proche des Rencontres du Grand Atelier (2 fois par an).

En collaboration avec 11 associations départementales des maires ruraux (AMR) qui se sont portées volontaires, l'AMRF accompagne la déclinaison départementale du Grand Atelier en 2024. L'objectif est d'organiser avec les élus ruraux, les services de l'État et des partenaires une dynamique d'impulsion, de coopération et de facilitation des projets liés à la transition écologique. Ces AMR pionnières ont ainsi la vocation d'un groupe pilote dans la définition de l'outillage de la transition écologique pour l'ensemble du réseau.

Cela passera notamment par une journée rassemblant dans chacun des départements engagé un nombre important d'élus ruraux (y compris non-adhérents de l'AMRF), ainsi que de services de l'État, de partenaires locaux et nationaux. Le but est de sensibiliser, favoriser un partage d'expériences et d'élaborer de nouveaux projets communs, qui seront suivis par un comité de pilotage.

Les départements "pilotes" sont en Bourgogne Franche-Comté : la Côte-d'Or (21), l'Yonne (89), la Haute-Saône (70) ; en Centre-Val de Loire : l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre (36) ; en Nouvelle-Aquitaine : la Gironde (33) et la Haute-Vienne (87) ; en Occitanie : l'Ariège (09), le Gard (30) et le Gers (32) ; en Pays de la Loire : la Sarthe (72). •



Fanny Lacroix

Vice-Présidente de l'AMRF en charge de la transition écologique et maire de Chatel-en-Trièves (38).

— Elle a dit

“ Il n'y a pas de petits ou grands projets, seulement des projets qui méritent d'avoir l'opportunité d'être développés, c'est là tout l'objet du Grand Atelier Territorialisé. On souhaite vraiment travailler main dans la main avec les services de l'État pour faciliter le dialogue et l'accès à l'ingénierie des maires ruraux pour leurs projets. ”



06 — ALPES-MARITIMES

Création d'un lycée des métiers de la ruralité

En appui sur l'installation d'une nouvelle (et première) Maison familiale rurale (MFR) des Alpes-Maritimes dans les locaux d'une ancienne colonie, une classe de seconde vouée aux métiers de la ruralité va voir le jour à la rentrée 2024 dans le village de Guillaumes (600 hab.). Cette nouvelle offre d'enseignement, qui dépend

du ministère de l'Agriculture, dispensera une formation par apprentissage et par alternance sur des sujets vastes, allant de la gestion de la nature et de la faune sauvage aux métiers administratifs comme le secrétariat de mairie. À terme, c'est tout un lycée puis un collège qui s'implantera dans le village du haut pays azuréen.

Pour Jean-Paul David, maire de Guillaumes, il s'agit d'un « projet très important pour la commune récemment labellisée "Village d'avenir" et pour toute la ruralité du département. C'est un projet global pour garder les jeunes en leur permettant d'être formés sur place. On étudie en zone rurale et on travaille en zone rurale ! ». •



29 — FINISTÈRE — COMMERCES

Un petit camion peut en cacher un autre...

Le projet : Créé en 2021, le Festitruck est un festival breton qui sillonne les villages du nord Finistère avec l'objectif de faire la part belle aux commerces et services itinérants locaux dans un cadre convivial et chaleureux. Tous les services du quotidien sont représentés parmi lesquels on trouve des foodtrucks, beertruck, beautytruck, affuteur, réparation de petit appareil ménager, friperie vintage, etc. La prochaine édition (la 7^e) se déroule le samedi 4 mai à La Martyre, un village de 766 habitants, et va rassembler environ 25 trucks avec un programme d'animations varié (yoga, fresque murale, spectacle, concert), dans un lieu bucolique spécialement aménagé pour l'occasion.

Le déroulement : Acteur reconnu de l'Économie Sociale et Solidaire, Mon P'tit Camion développe des solutions innovantes d'ingénierie pour faciliter le développement des commerces et services itinérants en milieu rural afin d'améliorer l'accès aux services de proximité dans les communes rurales qui en manquent : conception de services itinérants, diagnostic territorial, appui au développement, production de festival dans les villages, etc. Pour les territoires ruraux, le service ambulant est une réponse concrète et adaptée : il améliore la couverture de services de proximité, simplifie le quotidien des habitants, favorise le lien social, crée de l'emploi au niveau local. Le service ambulant est à la source d'économies :



temps, argent, environnement. Pour autant, le service ambulant doit être adapté aux réalités de chaque territoire, aux besoins et aux usages des habitants.

Les commerçants ambulants sont (trop) souvent isolés : ils assument l'ensemble des tâches nécessaires à leur activité telles que l'approvisionnement, l'administration, la comptabilité, la communication, la prospection, etc. Ces tâches prennent beaucoup de temps et peuvent fragiliser l'activité. C'est pourquoi Mon P'tit camion a pour objectif de faciliter le lien de l'ensemble des acteurs qui portent le service de proximité, et fonctionne sur le modèle d'une coopérative, qui mobilise les ressources pour mettre au service de ses bénéficiaires toutes les fonctions-soutiens nécessaires à l'activité ambulante : commercial, communication, gestion, administration, finances... et décharger les ambulants, pour soulager leur quotidien et sécuriser leur activité. À chacun son métier ! ●

www.amrf.fr/initiatives-locales/

Plus d'informations : <https://monptitcamion.fr/>



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Construire une cohérence régionale

C'est au grand complet que les sept Associations de maires ruraux de Bourgogne Franche-Comté se sont réunies le 25 janvier pour échanger avec le préfet de Région, Franck Robine. ZAN, carte scolaire, Fonds vert, transition écologique, santé, Villages d'avenir, violences envers les élus, statut de l'élu, Erre..., tous les sujets ont pu être travaillés en appui sur les positions formulées par l'AMRF.

Après avoir rencontré le vice-président de la Région en charge de l'aménagement du territoire Eric Houllay, les participants ont tous rappelé au préfet, qui était accompagné de son délégué SGAR, la nécessité d'avoir plus de cohérence à l'échelle régionale. « Franck Robine s'est montré très à l'écoute de nos propositions, et il a proposé lui-même de prévoir des rencontres plus fréquentes et régulières » se félicite Jean-Paul Carteret, 1^{er} vice-président de l'AMRF et référent régional.



Parmi les membres de la délégation reçue par le préfet de Région autour du référent régional de l'AMRF, Jean-Paul Carteret (AMR70), étaient présents : Bruno Bethenod pour l'AMR21, Valérie Pagnot, Didier Aubry, et Gilles Pinassaud pour l'AMR25, Bruno Ragot, Josette Piers, et Eric Pertus pour l'AMR39, Gilles Noël pour l'AMR58, Claude Demangeon pour l'AMR70, Jean-François Farenc pour l'AMR71, et Luc Maudet pour l'AMR89.

« J'espère qu'il pourra faire en sorte qu'une cohérence s'installe à l'échelle de la région pour que chaque AMR soit pleinement intégrée aux nombreux sujets relatifs à la ruralité, mais je veux dès à présent saluer son écoute et son respect des maires ruraux ». ●

AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis plus de 2 ans et leur congrès dans l'Yonne en 2021, les Maires ruraux de France sont investis sur la problématique des droits des femmes, notamment à travers la mise en œuvre du programme de l'AMRF « Élus ruraux relais de l'égalité » (ERRE). Avec aujourd'hui 64 départements impliqués dans cette action et plus de 1 000 élus référents communaux mobilisés et formés, cette démarche rencontre un succès croissant, et témoigne du rôle prépondérant des élus en articulation avec les différents acteurs de la vie locale. Retour, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes du 8 mars, sur les fondements de cette action.

Si les effets de manche à l'occasion de la journée du 8 mars laisseront croire en l'unanimité du combat faveur du droit des femmes, les actualités récentes et répétées témoignent de l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir, mais plus encore de la fragilité des droits acquis ces dernières décennies. Tant et si bien que la citation de Simone de Beauvoir demeure un mantra de la lutte féministe, dont il est malheureusement toujours pertinent de constater la terrible actualité de sa prémonition : « *Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse, pour que les*

droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante ».

Car le constat demeure accablant, notamment lorsque l'on s'attache à territorialiser l'analyse, en constatant l'émergence de nouvelles lignes de fractures entre le rural et l'urbain. En 2021, le Sénat a publié un

LE CONSTAT DEMEURE
ACCABLANT
NOTAMMENT LORSQUE
L'ON S'ATTACHE À
TERRITORIALISER
L'ANALYSE

rapport « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité » qui permettait de faire ressortir plusieurs points : le manque de transport et les moyens de mobilité réduits pour les femmes en milieu rural ; les opportunités universitaires et professionnelles plus restreintes qu'en zones urbaines et donc en conséquence une dépendance économique vis-à-vis du conjoint ; un faible accès aux soins, à la santé sexuelle et reproductive. Ces facteurs combinés engendrant un cercle vicieux auquel sont confrontées les femmes en milieu rural.

Afin de mettre fin aux inégalités faites aux femmes en milieu rural, le rapport préconisait de : « nommer des élus référents sur la thématique des violences faites aux femmes dans chaque équipe municipale en milieu rural », « encourager les formations pour tous les membres des conseils municipaux de façon plus systématique », et enfin « d'instaurer un référent égalité au sein de toutes les communes ». C'est sur ces points que le programme des « Élus Ruraux Relais de l'Égalité » (ERRE) s'est appuyé pour comprendre et combattre les disparités entre ville et campagne.

CHIFFRES CLÉS

- En moyenne, les femmes gagnent **24 %** de moins que les hommes. À temps de travail équivalent, elles touchent **15 % de moins** que les hommes.
- **102** féminicides conjugaux ont été recensés en France en 2023 et **134** femmes ont été tuées en fonction de leur genre.
- **9 femmes sur 10** déclarent avoir personnellement subi une situation sexiste.
- Parmi les femmes de 25 à 34 ans, **50 %** déclarent avoir subi une situation non consentie lors d'un rapport sexuel.

Sources : Observatoire des inégalités & Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Femmes : quels sont vos droits, que dit la loi ?

Avant de revenir sur les actions mises en œuvre par les Maires ruraux, il est utile de revenir sur la signification du droit des femmes. Il s'agit de droits qui ont pour la plupart été acquis au fil du temps, pouvant être remis en question et menacés aujourd'hui. Des droits relatifs à la protection des femmes vis-à-vis des violences dont elles peuvent être victimes du fait de leur genre, et d'autre part, des droits relatifs au corps des femmes et à la libre disposition de celui-ci.

En 1979, l'ONU a adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), incorporant « les principes des droits des femmes et l'égalité des sexes » dans les dispositions du droit international, et les reconnaissant comme une violation des droits de l'Homme.

À l'échelle européenne, plusieurs initiatives protègent les droits des femmes, notamment grâce aux jurisprudences de la Cour de justice. À l'image de l'arrêt Defrenne du 8 avril 1976 qui reconnaît le principe d'égalité des rémunérations entre hommes et femmes. Certaines questions font néanmoins toujours débat entre les différents États membres, et les débats récents du 6 février dernier en vue d'harmoniser la définition législative du viol dans tous les États membres ont achoppé, la France craignant qu'elle n'aboutisse à l'étude du comportement de la victime plutôt que celle de l'auteur.

En France, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution en 1946, mais les textes n'en garantissent pas la pratique. La France, tout comme beaucoup d'autres pays de l'Union européenne, se focalise davantage sur la législation à propos des violences conjugales, le nombre des féminicides ne faisant que stagner voire augmenter ces dernières années. Face à cette situation, un Grenelle des violences s'est tenu en 2019, et 46 mesures (sur les 54 prévues)

sont entrées en vigueur fin 2019. La loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille a ainsi permis la création de plusieurs dispositifs, comme le bracelet anti-rapprochement, la procédure accélérée de l'obtention de l'ordonnance de protection passée à six jours, ainsi qu'une garantie locative (VISALE) pour les femmes victimes de violences. Le 9 juin 2021, d'autres mesures sont ajoutées au premier Grenelle des violences et sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2022 avec l'augmentation des téléphones grave danger et des bracelets anti-rapprochement.

Face à la régression de certains pays sur les droits des femmes, la France envisage l'inscription dans la Constitution de pouvoir recourir à l'interruption volontaire de grossesse. Une manière d'ancrer dans le marbre la liberté de la femme à pouvoir disposer de son corps, sans parler pour autant de « droit » mais simplement du terme plus largement admis de « liberté ».

Et en milieu rural ? Le difficile passage de la théorie à la pratique

Reconnaître les droits des femmes, n'est pas forcément un gage de pouvoir les appliquer dans la pratique, l'accès même à l'information et la connaissance des droits étant déjà un challenge pour les habitants et les habitantes qui vivent à la campagne. Le rapport du Sénat illustre très bien le problème lié à la mobilité en milieu rural : « Les difficultés de mobilité sont à l'intersection de tous les sujets touchant les femmes

L'ISOLEMENT SE FAIT PLUS GRAND POUR CES FEMMES QUI N'ONT PAS LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER AUSSI FACILEMENT QU'EN MILIEU URBAIN

des territoires ruraux, pesant sur leur vie tant personnelle que professionnelle ». Ces contraintes conditionnent l'emploi du temps des femmes, qui doivent jongler entre leur vie professionnelle, les courses ménagères ainsi que leurs tâches parentales, qui leur sont le plus souvent attribuées. La plupart du temps chaque foyer rural dispose d'une voiture personnelle, revenant en grande majorité à l'usage du conjoint, les femmes disposant moins du permis B que les hommes en milieu rural (80% contre 90% pour les hommes). Ainsi l'accès à l'emploi est réduit, mais également l'accès au droit, à la santé, à l'information... L'isolement se fait plus grand pour ces femmes qui n'ont pas la liberté de se déplacer aussi facilement qu'en milieu urbain. Tous ces facteurs créent une situation de dépendance vis-à-vis du conjoint et engendrent un terrain plus favorable à l'ancrage des violences et à l'acceptation de celles-ci. Pour autant l'État a créé des moyens depuis le premier grenelle des violences, et on compte aujourd'hui environ 200 000 logements d'urgence en France. Néanmoins, les besoins sont bien supérieurs, entre les situations des réfugiés, des personnes sans domicile fixe, et des victimes de violence. De plus, ces loge-



Anne Jouanjean

Référente départementale ERRE de la Somme, adjointe à la mairie de Fontaine-sur-Somme (520 hab.)

« Faire en sorte que le plus grand nombre d'élus puissent avoir connaissance de ce que sont les violences conjugales, et qu'ils et elles puissent accueillir et orienter les victimes, en lien avec les acteurs engagés dans ce champ, pour proposer des actions de sensibilisation, d'information et de formation, adaptées au contexte rural. Faire que les élus puissent mettre en place des actions de lutte contre les inégalités, et qu'à terme, chaque conseil municipal soit doté d'un ou deux élus référents qui seront les relais incontournables de ce réseau au niveau local. »

— Elle a dit

LES ÉLUS S'ENGAGENT POUR LES DROITS DES FEMMES DANS UNE DÉMARCHÉ « D'ALLER VERS ». C'EST LE CŒUR DE L'ACTION DU PROGRAMME ERRE

ments sont davantage concentrés en zones urbaines, décourageant les femmes ayant un emploi et des enfants scolarisés en milieu rural de s'y rendre. Elles préfèrent alors rester au domicile, avec leur conjoint pour éviter un déracinement et une déscolarisation des enfants.

C'est pourquoi l'accent est mis aujourd'hui sur le fait d'aller à la rencontre des victimes, grâce aux permanences associatives sur l'accès aux droits, telles que celles du CIDFF (on compte 98 Centres d'information sur les droits des femmes et des familles structurés autour de 2300 lieux de permanence) ou à travers le numéro 3919 couvert par Solidarité Femmes qui recense près de 93000 appels par an. Malgré ces efforts, les femmes demeurent moins nombreuses en milieu rural (26%) à appeler ce numéro national d'aide aux victimes de violences conjugales, alors que 47% des violences ont lieu en milieu rural, là où l'on dénombre 33% de la population française. Mais au-delà des situations de violence conjugales et intrafamiliales,

d'autres sujets demeurent préoccupants et doivent interroger les puissances publiques. L'éloignement et la raréfaction des services de garde d'enfants, font par exemple que beaucoup de femmes abandonnent leur emploi suite à l'arrivée d'un enfant dans le foyer, parce que ça leur coûte moins cher d'arrêter de travailler pour garder les enfants au domicile. L'engagement politique et associatif est également touché par cette inégalité d'accès aux services de la petite enfance, qui permet moins qu'en milieu urbain de concilier une vie familiale et professionnelle avec des engagements citoyens. Raison pour laquelle l'AMRF encourage la parité dès le premier habitant (voir édito en page 2).

L'action des « Élus Ruraux Relais de l'Égalité » de l'AMRF

Au regard de ces difficultés inhérentes aux espaces ruraux, les élus s'engagent pour les droits des femmes dans une démarche « d'aller vers ». C'est le cœur de l'action du programme ERRE déployé par l'AMRF à la suite du Congrès de 2021 consacré à « *La Femme, la République, la Commune* », en cherchant à mettre à profit la place essentielle des élus ruraux du fait de leur proximité avec leurs concitoyens et de leur présence au plus près du terrain, pour accompagner les victimes auprès des structures locales adap-

tées. « *ERRE c'est être là lorsqu'il n'y a personne d'autre, et orienter les bénéficiaires lorsqu'ils n'ont pas accès à l'information* », témoigne Dominique Chappuit, vice-présidente de l'AMRF qui coordonne le programme porté par l'AMRF avec Eric Krezel.

Les interpellations de l'AMRF face à ces enjeux

En appui sur cette action, l'AMRF porte plusieurs recommandations concernant les droits des femmes en milieu rural, sous le prisme en particulier des violences faites aux femmes, la partie émergée de l'iceberg des inégalités de genre. Les élus font part, à de multiples reprises, de situations de danger imminent, où des femmes sont menacées par leur mari en possession d'un fusil par exemple. L'AMRF souhaite donc que les politiques publiques restreignent le port d'arme des bénéficiaires du permis de chasse lorsque ces derniers sont connus pour des comportements violents, et l'interdisent systématiquement en cas de signalement pour violences conjugales. Les politiques publiques doivent aussi agir au plus vite face au manque d'hébergements d'urgence en ruralité. Les communes agissent bien souvent en mettant à disposition des habitations de la commune, mais le problème est que les personnes hébergées, souvent des femmes victimes de violence, sortent alors du processus de



L'action ERRE se décline au local autour de deux axes principaux, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1- L'identification d'élus référents départementaux avec les missions suivantes :

- Intégrer le réseau départemental regroupant des acteurs locaux impliqués et les cartographier (le/la délégué.e aux droits des femmes, associations d'aide aux victimes, la gendarmerie, CIDFF, le procureur de la République, le préfet ...)
- Informer les conseils municipaux pour la désignation des relais municipaux
- Assurer un suivi des démarches déclenchées par des relais à la suite des violences
- Participer aux visioconférences du réseau, facilitant le partage des bonnes pratiques et interventions d'experts du domaine

2- L'identification d'élus relais communaux avec les missions suivantes :

- Bénéficier de formations et de guides pratiques qui faciliteront leur mission
- Mettre tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y accompagner les victimes des violences intrafamiliales
- Impulser des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics (interventions scolaires, expos photos, théâtre forums, tables rondes)

Plus d'informations : www.amrf.fr/les-dossiers/relais-de-legalite-erre/

reconstruction prévu par le département, puisqu'elles ne sont pas comptabilisées dans les logements d'urgence officiels. Aussi, certains habitants logent bénévolement des femmes en urgence, or aucun cadre juridique n'encadre ces situations pouvant mettre en danger les bénévoles comme la personne logée. L'État doit prendre en compte ces situations, afin de permettre la mise en sécurité de ces personnes et intégrer le processus de reconstruction. Par ailleurs, la loi universelle d'urgence entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2023 n'accorde qu'une aide limitée pour la victime de violences conjugales. Cette aide (variant de 240 euros à 1500 euros) n'est pas suffisante pour garantir un aller sans retour au sein du domicile conjugal et anticiper la suite du processus de reconstruction de la victime (poursuites judiciaires, aide psychologique...). De plus, les violences doivent avoir été prouvées par une plainte, signalement adressé au procureur de la République ou une ordonnance de protection ; mais on sait que seulement 31% des victimes de violences conjugales entre-

prennent des démarches (médecin, psychiatre, services sociaux...) et seules 14% portent plainte selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Aussi, depuis le premier Grenelle des violences, des permanences juridiques ont été mises en place sur les territoires via les conseils départementaux de l'accès au droit au Tribunal de grande instance, mais ces permanences manquent en milieu rural. Pour pallier le manque d'accès au droit, des conventions sont menées avec les procureurs et les bâtonniers des différents tribunaux judiciaires afin d'organiser des permanences juridiques, mais trop peu encore prévoient de déployer des points de justice en prenant en compte les besoins relatés par les élus ERRE sur le terrain. Enfin, l'AMRF porte depuis longtemps la volonté d'accorder systématiquement l'aide juridictionnelle aux victimes de violences conjugales, indépendamment des revenus du bénéficiaire. Une personne qui subit des violences conjugales ou sexuelles, ne doit pas avoir à s'endetter pour avoir été victime d'une situation qui lui a été infligée. Beau-

coup trop de femmes hésitent encore à porter plainte, sachant qu'elles ne pourront assumer économiquement les retombées des poursuites judiciaires. La Fondation des femmes estime en effet à plus de 10 000 euros le coût d'une procédure judiciaire pour viol. Persuadée avec l'ensemble des acteurs de terrain que l'élu et la mairie sont le premier point de contact lorsque les services d'accueil manquent, l'AMRF continue son action pour que le programme ERRE se décline dans tous les communes rurales de France. Pour cela, l'AMRF appelle à une collaboration avec le ministère de l'Intérieur pour mieux associer les préfets à l'encouragement de désigner des élus communaux référents ERRE dans les départements. ●

DÉPLOYER DES POINTS DE JUSTICE EN PRENANT EN COMPTE LES BESOINS RELATÉS PAR LES ÉLUS ERRE SUR LE TERRAIN

L'AMRF MET À VOTRE DISPOSITION DES OUTILS DE MOBILISATION POUR LA JOURNÉE DU 8 MARS



Plus d'informations : <https://www.amrf.fr/les-dossiers/relais-de-legalite-erre/>

Contact auprès de la chargée de mission ERRE : lise.dumercq@amrf.fr



**DÈS AUJOURD'HUI,
APPORTER AU CŒUR
DES TERRITOIRES
LES SOLUTIONS POUR
LA TRANSFORMATION
ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN.**

Sobriété énergétique, adaptation au changement climatique, gestion de l'eau... Nos convictions et nos financements font avancer vos projets pour la transformation écologique partout en France. Et ça ne date pas d'hier.

Contactez votre interlocuteur près de chez vous.
L'intérêt général a choisi sa banque



[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)

   | @BanqueDesTerr